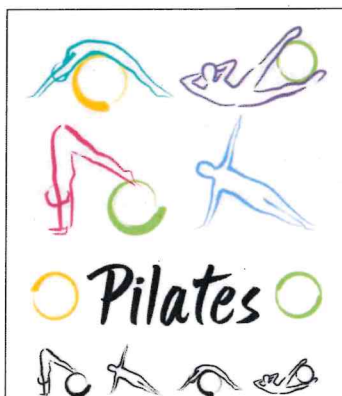




**PILATES– SAISON 2025 – 2026 de octobre à juin
à compter du lundi 6 octobre 2025
de 17 h 00 à 17 h 45**

L'ASCE 56 ouvre, à compter du **lundi 6 octobre 2025**, des cours Pilates, dans les locaux de la DDTM de Vannes, de 17 h 00 à 17 h 45 (hors période de vacances scolaires). Ces derniers seront assurés par le professeur de Alex Breizh Services.

Le tarif est de **80,00 € par personne et pour 30 cours** (d'octobre à juin - saison 2025-2026). Il tient compte de la participation de l'ASCE 56.

Le règlement pourra se faire, par chèque bancaire, à l'ordre de l'ASCE 56. Les chèques vacances sont acceptés, ainsi que l'espèce

Il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.

Si vous êtes intéressé(e.s) par cette activité sportive, veuillez compléter et retourner le bulletin, ci-joint, à la permanente de l'ASCE 56, **avant le lundi 29 septembre 2025** (délai de rigueur), accompagné de la totalité du règlement. Vous trouverez, également, le calendrier de la saison 2025-2026.

Chaque participant(e) devra se munir de son tapis, serviette, bouteille d'eau et d'une tenue adéquate.

Le nombre est limité à 10 personnes.

La responsable de cette activité est :

Valérie Renaudineau, permanente de l'ASCE 56, au n° 02 56 63 72 38.

Bulletin d'inscription – Pilates
saison 2025-2026 – Le lundi, une fois/semaine, de 17 h 00 à 17 h 45
date limite d'inscription : lundi 29 septembre 2025 (délai de rigueur),
à retourner à : DDTM/ASCE 56
Valérie Renaudineau - 1, allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex

Nom – Prénom de l'adhérent.e : _____

Service /Unité ou Retraité.e : _____

Courriel personnel (**obligatoire**) : _____

N° téléphone portable (**obligatoire**) : _____ N° carte ASCE : 056/ _____

- CONDITIONS D'INSCRIPTION -

Jour et heure : lundi, de 17 h 00 à 17 h 45 – 1 fois/semaine (hors période scolaire)
(être présent.e 10 minutes avant pour mise en place).

Lieu : dans les locaux de la DDTM de Vannes – 1, boulevard du Général Le Troadec
(en règle générale : au RDC - salles Groix 1 et 2).

Nombre : 10 personnes, maximum.

Tarif unique : 80,00 € pour 30 cours – d'octobre à juillet 2026.

Règlement par : ☐ chèque vacances.

☐ chèque bancaire.

☐ Espèces.

chèque bancaire à l'ordre de : ASCE 56.

(1) ☐ cochez la case correspondante.

Chaque participant(e) devra se munir de son tapis anti-dérapant, serviette, bouteille d'eau et d'une tenue adéquate.

☐ **J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et reconnais qu'il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf cas de force majeure justifié.**

Fait, à _____

le _____

signature de l'adhérent(e)
avec la mention «lu et approuvé»